



Référence bibliographique :

Jacques Safran, "Speech", *lieuxdots#11 - Transmettre*, novembre 2016, pp.22-23.

La revue *lieuxdots*

Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme (LOCI)
Université catholique de Louvain (UCL)

Éditeur responsable : Jean-Paul Verleyen, place des Sciences, 1 - 1348 Louvain-la-Neuve

Comité de rédaction : Damien Claeys, Gauthier Coton, Jean-Philippe De Visscher, Guillaume Vanneste,

Jean-Paul Verleyen

Conception graphique : Nicolas Lorent

Impression : école d'imprimerie Saint-Luc Tournai



Speech¹

Jacques Safran

Ce texte est la retranscription intégrale d'un discours de Jacques Safran, enseignant de droit à Loci Bruxelles, prononcé dans le cadre de la proclamation des résultats de master 2 le 1er juillet 2016.

Mes chers architectes,

J'ai préparé ce petit laïus, n'osant pas contrairement à mon habitude improviser vu la solennité du moment et le risque de dérapage.

En 1960 Jacques Sternberg, auteur belge peu connu, a commis un petit opuscule intitulé *L'architecte*, édité dans la collection *Le terrain vague* Eric Losfeld (cela ne s'invente pas).

Je pense opportun de vous faire lecture des premières lignes de cet opuscule qui vous, nous concernent mes chers confrères, puisque ce soir pour ceux que nous fêtons vous avez la qualité d'architecte, et peut être les qualités de l'architecte. À ne pas confondre.

Qualités que tout votre corps professoral a essayé de vous aider à réunir au fur et à mesure des années passées dans la faculté, pas uniquement d'ailleurs dans la faculté il faut être honnête ou simplement réaliste...

Il est vrai que tant de tentations existent aux alentours du site bruxellois de la faculté. Je ne vise pas les prisons de Saint-Gilles et de Forest mais des bistrots bien accueillants tels le *Moeder Lambic*, bien achalandé en bières de toutes origines. Parmi les innombrables cours qui vous ont été donnés, même le cours de droit de la construction a eu cette ambition peut-être excessive ou mégalomane de faire de vous l'honnête architecte du ^{xxi}^e siècle.

Puisque le droit de la construction a fait partie de votre *cursus honorum*.

Ceci dit en passant vous serez d'ailleurs les derniers étudiants en architecture et donc architectes ce soir à avoir eu le plaisir, que je partageais, d'avoir pu passer soixante heures ensemble. [...]

En effet dans le cursus *moderne*, vos cadets et successeurs devront comprendre l'univers juridique impitoyable qui les attend, comme le chat attend la souris pour un repas en tête à tête. [...]

Alors même que le vocabulaire juridique leur est, leur sera terre inconnue.

Je leur souhaite évidemment bonne chance.

Et pour ceux qui ont eu le courage et peut-être le plaisir de suivre mon enseignement, ils ne manqueront pas de pouvoir imaginer la différence de traitement. [...]

Certains d'entre vous semblant plutôt charmés ou endormis par mon cours, du moins après une charrette qui reste encore — pour combien de temps — une trace du folklore à l'époque des dinosaures ; à savoir celle de l'école supérieure d'architecture.

Revenant à l'objet de ce court plaidoyer pour l'enseignement du droit dans une faculté qui n'y est pas forcément favorable et préparée et qui, à l'époque où j'étais étudiant en architecture, considérait le droit comme un luxe inutile, ceux qui venaient à mon cours — vous vous souviendrez qu'en aparté je rappelais toujours au premier cours que nous étions à l'université et que les cours obligatoires ne sont pas de l'essence de la culture universitaire — pour ceux qui venaient donc, ils pouvaient vérifier que le cours oral était fort différent du syllabus, puisque je ne souhaitais pas faire la lecture d'un cours magistral mais permettre à l'étudiant par un enseignement maïeutique et un cours pratique illustré d'exemples, d'acquérir des sonnettes d'alarmes et accessoirement de jouer avec les notions de droit. Tel était mon propos.

Le droit est en effet ludique (du moins à doses modérées) et sa compréhension oblige l'étudiant à penser différemment.

Je commençais mon cours de manière rituelle en vous déclamant le brocard suivant inspiré de la phrase de Michel Rocard sur la politique : "Si vous ne vous occupez pas du droit, le droit ne manquera pas de s'occuper de vous".

D'expérience de près de 30 ans, je peux vous confirmer que ce brocard est devenu un truisme et cette métamorphose n'est hélas ni bénéfique ni agréable pour l'architecte.

L'époque bénie de Jacques Sternberg où l'on devient architecte "le lendemain après avoir appris l'essentiel du métier entre le crépuscule et l'aube" est révoquée.

Voici donc la lecture promise et qui illustre mon propos :

"Puisque du passé à l'avenir, comme de la vie à la mort, il n'y a qu'un pas, pourquoi ne pas le franchir ?

L'année 1986, je m'en souviens, m'était d'ailleurs assez favorable.

Depuis quelques mois déjà, j'exerçais la profession d'architecte. Cet emploi apparemment sans grand intérêt, je l'avais trouvé par les petites annonces, un soir de chômage, alors que je venais de perdre avec regret une très belle situation de coursier. Résigné à toutes les déchéances, de coursier, j'étais donc devenu architecte le lendemain, après avoir appris l'essentiel du métier entre le crépuscule et l'aube. Deux jours plus tard, établi à mon propre compte, j'entreprenais mes premières réalisations.

Parce que toujours j'avais considéré qu'il fallait d'abord se servir soi-même avant de penser aux autres, je commençai par régler mon cas personnel. Ce fut vite fait. Sans préavis, je fis raser tout un quartier pittoresque, mais insalubre, et après avoir renvoyé tous les habitants de ces taudis sous l'air vivifiant des terrains vagues entourant la ville, je me fis construire une gigantesque demeure en forme de spirale, l'ensemble ne formant en réalité qu'un petit quatre pièces perdu dans un éblouissant labyrinthe de volutes creuses, de fausses perspectives, de volumes inutiles et d'envolées d'acier. J'affirmai officiellement en agissant ainsi qu'un logement décent valait mieux que mille taudis et cette formule, qui fut fort appréciée, me valut ma première commande nationale.

Elle me vint du ministère de la Guerre et j'en fus heureux.² [...]"

Aujourd'hui la durée entre le crépuscule et l'aube se déroule sur cinq années minimum. Cinq années épuisantes, stressantes à l'issue desquelles vous sortez avec le titre d'architecte ; reste ensuite à apprendre votre métier d'architecte et ce pour toute la durée de vie (professionnelle) qui reste en ce compris le stage. Cette dernière période n'étant toutefois guère propice à la compréhension des règles de droit mais plutôt des *règles déontologiques*.

Sachant que la déontologie est fort différente du droit, comme la musique l'est par rapport à la musique militaire pour paraphraser Georges Clémenceau com-

parant la justice à la justice militaire.

Je vous laisse seuls juges de l'ordre de ces comparaisons.

En tout cas, une notion ne trouve malheureusement pas sa place dans un cours de construction ni davantage et surtout dans la *vie réelle* étant la *Justice* ou l'équité.

Pour en terminer à votre grand soulagement, je peux vous confirmer la réalité du dicton selon lequel l'architecture à l'instar du droit mène à tout à condition d'en sortir.

Pour ma part d'ailleurs j'espère pouvoir enfin trouver un métier honorable et honnête après ma mise à la retraite (soit début août), puisque je n'ai jamais osé dire à feu ma mère que j'étais architecte et pire ensuite avocat.

Je vous souhaite le meilleur pour l'avenir, et j'espère — ne le prenez pas mal — ne plus vous revoir. Sauf bien entendu si c'est pour vous aider à rédiger de plantureux contrats, puisque rencontrer un avocat dans sa vie professionnelle — du moins pour un architecte, ou une architecte — n'est évidemment pas une rencontre agréable, aussi aimable soit-il.

Pour ceux qui auraient encore un vague souvenir du cours droit, si un avocat s'intéresse à vous, c'est que probablement il y a eu une faute (qui reste à prouver, quoique de plus en plus l'architecte devient tenu à une obligation de résultat plutôt que de moyen, la notion du principe de *prudence* faisant aussi une entrée fracassante dans le monde de la construction).

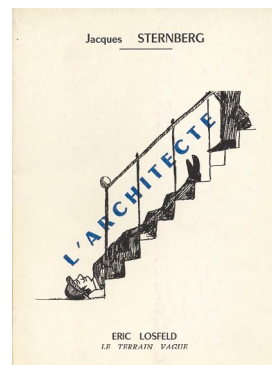
Une faute ne suffisant pas, un dommage et un lien de causalité constituant la triade de la mise en cause de la responsabilité de tout un chacun et ici de l'architecte.

Bref, il est recherché les poux dans la tête de l'architecte, ces poux ayant pour nom scientifique *des responsabilités* et donc des indemnités.

Pour ceux qui n'ont plus ce souvenir, qu'ils soient rassurés la vie professionnelle ne manquera pas de leur offrir des recyclages permanents et des travaux pratiques.

Comme on dit chez nous (les avocats) : bien dévoué.

Et comme on dit chez vous : cordialement, votre ancien professeur.



2-J. STERNBERG, L'architecte, Illustrations de Topor, Eric Losfeld, *Le Terrain Vague*, Collection "Le second degré", N°1, Paris, 1960, pp 5-6.